Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place de la Mairie
67330 UTTWILLER
☎: 03.88.70.72.47
Fax : 03.88.70.95.13
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Séance du 2 novembre 2015

Le deux novembre deux mil quinze à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Uttwiller se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents sous la présidence du Maire, Roland KOENIG:
Nathalie EBER, Edith HAESSIG, Yann KRIEGER, Martine KUHN, Jean-Charles MULLER, Alain ODEAU, Anne SEENE, Pierre SEENE et François TREVISAN
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.
.
Absente excusée : Nathalie SCHUTZ
Assistait en outre à la séance : Françoise RIMMELY-GROSS, secrétaire de Mairie
.

Ordre du jour

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation de la séance du 6 juillet 2015**
3. **Dissolution du CCAS**
4. **Transfert de la compétence dispositifs locaux de prévention de la délinquance**
5. **Schéma de mutualisation**
6. **Aménagement chemin piéton rue d'Ingwiller**
7. **Congrès des Maires : Frais d'inscription**
8. **Vente de l'ancienne tondeuse**
9. **AD'AP**
10. **Don de l'ASL**
11. **Versement d'un fond de concours à la CCPH pour les investissements réalisés en 2013 en matière d'éclairage public**

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
M. François TREVISAN est désigné pour remplir ces fonctions

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2015

Lecture faite, en absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

3. DISSOLUTION DU CCAS

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la faculté nouvelle pour les petites communes de dissoudre le CCAS communal (Art 79 de la loi NOTRé). Il propose, vu son peu d'utilité et dans l'objectif de simplification administrative, de le dissoudre.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant la validité des arguments,
Décide à l'unanimité

- de dissoudre le CCAS communal au 31/12/2015
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce relative à cette décision

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place de la Mairie
67330 UTTWILLER
☎: 03.88.70.72.47
Fax : 03.88.70.95.13
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

4. TRANSFERT DE COMPETENCE : DISPOSITIFS LOCAUX DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Vu les dispositions des articles L 5211-17 et L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Hanau,
Vu la délibération n°7 du Conseil communautaire en date du 22 septembre 2015,
Le Conseil municipal décide à l'unanimité :
* que soit transférée à la Communauté de Communes du Pays de Hanau la compétence «dispositifs locaux de prévention de la délinquance», et que soient modifiés en conséquence les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Hanau,
* de CHARGER le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Hanau.

5. SCHEMA DE MUTUALISATION

Vu l'article L. 5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu l'article 74 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
Vu le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Hanau transmis à la commune le 29 septembre 2015
Le Conseil municipal décide à l'unanimité
* de DONNER un avis favorable au projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Hanau

6. AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETON LE LONG DE LA RD 106 RUE D'INGWILLER : ATTRIBUTION DU MARCHE, DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Vu la délibération du conseil municipal du 6 juillet 2015 donnant son accord de principe au projet d'aménagement d'un chemin piéton le long de la RD 106 rue d'Ingwiller ;
Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26-II et 28; et la consultation, sous la forme d'une procédure adaptée, qui a été menée pour ces travaux ;
Considérant qu'il a été procédé à l'ouverture des plis en date du 16 octobre 2015
Considérant que la commission communale d'appel d'offres a statué sur le choix de l'entreprise en date du 23 octobre 2015 et a retenu l'entreprise TRABET SAS
Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'attribuer le marché de travaux relatif à l'opération d'aménagement d'un chemin piéton le long de la RD 106 rue d'Ingwiller à l'entreprise TRABET SAS pour un montant HT de 28 028.00 €
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché de services avec l'entreprise mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées ;
- de l'autoriser à signer tout document relatif à cette attribution de marché de travaux.
- de solliciter une subvention du Département
- d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES		RESSOURCES	
Marché : entreprise TRABET	28 028.00 €	CONSEIL GENERAL 38 % de 8 483.92 moins décote de 20 %	6 784.14 €
M.O.	2 306.67 €	AUTOFINANCEMENT	24 530.36 €
GEOMETRE RELEVES TOPO.	680.00 €		
CONSTAT HUISSIER	299.83 €		
	31 314.50 €		31 314.50 €

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place de la Mairie
67330 UTTWILLER
☎: 03.88.70.72.47
Fax : 03.88.70.95.13
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

7. CONGRES DES MAIRES : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION

Le conseil municipal donne un accord de principe pour la prise en charge par le budget communal des frais liés à l'inscription au Congrès des Maires et décide d'inscrire cette dépense chaque année au budget primitif.

8. CESSION DE L'ANCIENNE TONDEUSE

M. Pierre SEENE soumet au conseil municipal la demande de M. Vincent WENDLING qui propose la somme de 200 € pour le rachat pour pièces de l'ancienne tondeuse autoportée.
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accéder à cette demande et d'émettre un titre de recette de 200 €.

9. DEMANDE D'APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), pour tous les types de handicaps avant le 1er janvier 2015.
Compte tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1er janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les Agendas d'Accessibilité Programmée (ADAP).
Le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour les ERP qui n'étaient pas accessible au 31 décembre 2014 et doit s'effectuer avant le 27 septembre 2015, une prorogation de délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité a été accordé par M. le Préfet du Bas-Rhin en date du 7 septembre 2015 pour un délai de 4 mois.
Les travaux à effectuer ont été estimés à environ 21 350 €
L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune, tel que proposé porte sur la mise en accessibilité sur une durée de 3 ans.
Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que figurant dans l'annexe à la présente délibération
- De prévoir chaque année au budget primitif les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité
- De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tout document, accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

10. DON DE L'ASL

Le Maire informe le conseil municipal que l'Association Sports et Loisirs Culturel a décidé de faire un don à la commune de 6 791.05 € au titre d'une participation à l'installation d'un défibrillateur et de la rénovation du bâtiment de l'ancienne laiterie.
Le conseil municipal accepte ce don et remercie vivement l'Association Sports et Loisirs Culturel pour sa générosité.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place de la Mairie
67330 UTTWILLER
☎: 03.88.70.72.47
Fax : 03.88.70.95.13
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

11. VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CCPE POUR LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2013 EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC

VU l'alinéa V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les investissements mentionnés ci-dessous réalisés par la Communauté de Communes en matière d'éclairage public en 2013 dans la commune d'Uttwiller,
VU la délibération n° 2.A.15 du Conseil communautaire du 29/10/15,
Le Conseil municipal décide à l'unanimité:
* de REVERSER à la Communauté de Communes les 870,70 €, de redevance de concession R2 que la commune a obtenue d'E.S. en 2015 pour les travaux réalisés en 2013 par l'E.P.C.I. en matière d'éclairage public ;
* de VERSER à la Communauté de Communes du Pays de Hanau un fonds de concours communal d'un montant de 6 621,65 € pour les investissements qu'elle a réalisés dans la commune en 2013 en matière d'éclairage public
* de PRECISER que le plan de financement de ces investissements est le suivant :

- Dépenses H.T. : Extension 6 mâts + 9 luminaires Grand Rue : 14 114,00 €
- Recettes :
  - Redevance de concession d'E.S. : 870,70 € 6,17 %
  - Communauté de Communes : ... 6 621,65 € 46,915 %
  - Commune d'Uttwiller : …… . 6 621,65 € 46,915 %

  ---------- ---------
  Total : 14 114,00 € 100,00 %

Suivent les signatures sur le registre

Pour extrait conforme,
Uttwiller, le 9 novembre 2015

Le Maire,

Roland KOENIG